

## Centenaire de l'OIT : adoption historique d'une nouvelle convention

En 1919, la première norme adoptée était celle limitant le temps de travail à 8 h par jour. En 2019, l'OIT se dote de sa 190<sup>ème</sup> convention afin de lutter contre les violences et harcèlement dans le monde du travail.

FO se félicite de l'adoption de ce nouvel instrument, et de sa recommandation, qui affirment que chaque travailleur sans exception a le droit à un lieu de travail sûr et exempt de toute forme de violence. C'est une avancée historique pour les femmes, l'égalité de genre ayant une place prépondérante dans l'instrument, et pour les personnes vulnérables.

Novateur, l'instrument apporte protection aux victimes, mais aussi aux témoins des violences et affirme que le monde du travail ne s'arrête pas au lieu de travail. Il couvre ainsi notamment les trajets, les espaces de repos, les vestiaires et prend en compte l'impact des violences domestiques sur le travail. Inclusif, il offre une couverture large, refusant toute discrimination d'aucune sorte, et incluant les demandeurs d'emploi, les stagiaires, les travailleurs de l'économie informelle ou encore les bénévoles.

Soutenu par de nombreux gouvernements, dont la France, Force Ouvrière appelle maintenant la France à la ratification la plus rapide de ce nouvel instrument.

Paris, le 21 juin 2019

Contact :

**Marjorie  
ALEXANDRE**  
Secrétaire confédérale

**Secteur International,  
Europe et Migrations**

✉ [malexandre@force-ouvriere.fr](mailto:malexandre@force-ouvriere.fr)  
☎ 01.40.52.82.88